



YACHT CLUB DE GENÈVE

Tél. 022 735 44 38

www.ycg.ch

GENÈVE-ROLLE-GENÈVE 2017

Les 09, 10 et 11 Juin 2017

Avis de Course

Autorité organisatrice

Yacht Club de Genève

Case postale 32, CH-1223 Cologny

Tél. : + 41 22 735 44 38

Fax : + 41 22 735 44 41

Site : www.ycg.ch

E-mail : secretariat@ycg.ch

Les 09, 10 et 11 Juin 2017 – Lac Léman, Yacht Club de Genève

1. Règles

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans "Les règles de Course à la Voile " (RCV).
- 1.2 Le règlement SRS (Swiss Rating System) en vigueur, comprenant les jauges M1 et M2.
- 1.3 Les prescriptions Swiss Sailing aux RCV.
- 1.4 Le règlement SRS 2017 – Système « A ».
- 1.5 Les règles de classe Surprise (Course-Croisière).
- 1.6 Les règles de classe Grand Surprise (Course-Croisière, art 1.5.7).
- 1.7 Les règles de classe Toucan (catégorie cruiser).
- 1.8 L'avis de Course et les Instructions de Courses.
- 1.9 Le règlement de la navigation sur le Léman
- 1.10 Règles de priorité
 - 1.10.1 Les règles de priorité des RCV s'appliquent du lever au coucher du soleil.
 - 1.10.2 Les règles de priorités des règles gouvernementales décrites sous IC 1.9 s'appliquent du coucher du soleil au lever du soleil.
- 1.11 Toutes les modifications des règles seront décrites en détail dans les instructions de course.
- 1.12 La langue officielle est le français.

Partenaire Principal :



Partenaire :



Nos Sponsors :



GENÈVE-ROLLE-GENÈVE 2017

Avis de Course

Page 2 / 6



2. Publicité

- 2.1 Les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 2.2 Les concurrents désignés par le Comité d'Organisation ont l'obligation d'accepter de transporter et de prendre soin d'un équipement électronique, balise GPS, radio sécurité, matériel télémétrique et de Télévision fourni par les organisateurs et servant à la sécurité et à la retransmission de la compétition.
- 2.3 Droit à l'image et au nom :
En participant à une manifestation organisée par le YCG, le concurrent accorde à l'autorité organisatrice et aux sponsors le droit d'utiliser son image et/ou son nom, l'image et/ou le nom de l'embarcation ainsi que les images et/ou les noms des membres de son équipage en relation avec la promotion et/ou la couverture médiatique de l'événement dans tous types de médias ou de quelque autre manière que ce soit, sans restriction temporelle ou géographique, sans frais ou autre compensation.

3. Admissibilité et inscriptions :

- 3.1 La régata est ouverte aux classes ACVL Système A : TCF1, TCF2, TCF3, TCF4, NJ-TFX.
- 3.2 La régata est ouverte à la classe ACVL Surprise (SU), définies selon le règlement SRS 2017 et selon les règles de classe en cours de validité.
- 3.3 La régata est ouverte à la classe ACVL Grand Surprise (GS), définies selon le règlement SRS 2017 et selon les règles de classe en cours de validité.
- 3.4 La régata est ouverte à la classe ACVL Toucan (TO) définies selon le règlement SRS 2017 et selon les règles de classe en cours de validité.
- 3.5 Tout bateau monocoque d'une longueur de coque (LOA) supérieure à 5 mètres 50 et inférieure à 14 mètres 20 ne s'inscrivant pas dans une des classes SRS définies de 3.1 à 3.4 peut participer à la Genève-Rolle-Genève et sera classé en temps réel toutes classes confondues et en temps réel dans la classe NJ-TCFX. Pour l'établissement de la LOA, si une voile d'avant (selon définition RCV) est amurée sur un Bout-dehors, la longueur supplémentaire entre l'étrave et le point d'amure de cette voile (SFJ) est ajoutée à la longueur de coque et ce total représente alors la LOA qui doit répondre aux critères susmentionnés.
- 3.6 Exceptions : tout bateau d'une longueur supérieure à 5 mètres 50 de longueur de coque, n'entrant pas dans une des classes définies aux points 3.1 à 3.5, peut participer à la Genève-Rolle-Genève, à des conditions et sur un parcours déterminés et après autorisation du Comité d'Organisation tel que précisé au point 3.3. Par contre, il ne figurera que dans la liste des arrivées en temps réel, sans prétendre à un classement, à la victoire de la course ni à celle d'une classe.
- 3.7 La régata est ouverte aux classes M1 et M2.
- 3.8 Tous les compétiteurs doivent être titulaires de la carte de membre de la fédération suisse de voile (Swiss Sailing) ou d'une attestation d'affiliation à une fédération nationale reconnue par World Sailing.
- 3.9 Pour les classes M1, M2, TCF 1 à 4, NJ-TCFX, SU, GS, TO, les inscriptions doivent être reçues avant le **31 mai 2017, 24h00**.
- 3.10 Les inscriptions doivent être faites par le biais du site internet : www.ycg.ch .
- 3.11 Les inscriptions **tardives** sont autorisées jusqu'au **jeudi 08 juin 2017, 20h00**, moyennant un surcoût. Le surcoût est décrit au point 5.4.
- 3.12 Un nombre minimum de 3 équipiers en âge de participer à la manœuvre est exigé à bord pour les classes M1, M2, SU, GS, TO, TCF 1 à TCF 4 et NJ-TCFX.
- 3.13 Le skipper s'engage à ce que tous les équipiers soient en possession d'une licence valide et que la redevance relative à la publicité a été payée pour l'année en cours.
Tous les documents devront être présentés lors de la confirmation de l'inscription.
- 3.14 Seuls les bateaux au bénéfice d'un certificat de jauge ou d'enregistrement SRS valide pourront prétendre à un classement dans les classes M1, M2, SU, GS, TO & TCF 1 à TCF 4.
Tout bateau ne remplissant pas ces critères sera classé dans la catégorie NJ-TCFX et courra en temps réel.

Partenaire Principal :



Partenaire :



Nos Sponsors :



GENÈVE-ROLLE-GENÈVE 2017

Avis de Course

Page 3 / 6



4. Classification :

- 4.1 La régata compte pour le Championnat du Petit Lac ACVL 2017 (www.cdpl.ch).
- 4.2 La régata compte pour les Championnat de série Surprise, Grand Surprise, D35 et M2.

5. Droits à payer

- 5.1 Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 100.- par le biais du site internet.
- 5.2 Le paiement s'effectue en ligne par le biais du site internet : www.ycg.ch .
Jusqu'à 10 jours avant le délai d'inscription, il est également possible de procéder à un paiement par virement bancaire. Les coordonnées sont transmises lors de l'inscription sur la plateforme internet.
- 5.3 L'inscription est gratuite pour les membres du YCG dont le bateau est répertorié dans l'annuaire annuel du YCG ainsi que dans la base de données SRS 2017, naviguant sous les couleurs du YCG.
- 5.4 Pour les bateaux inscrits tardivement selon le point 3, la finance d'inscription s'élève à CHF 200.-, y compris pour les membres du YCG.
- 5.5 Le montant de la finance d'inscription est calculé selon le jour du paiement.
Aucune finance d'inscription de ne sera remboursée.

6. Séries qualificatives et finales : (non appliqué)

7. Programme :

Vendredi 09 juin 2017
14h00 – 21h00 Accueil, confirmation des inscriptions, retrait des IC.

Samedi 10 juin 2017
12h55 Signal d'avertissement
12h56 Signal préparatoire
12h59 Minute
13h00 Signal de départ

Dimanche 11 juin 2017
07h00 Clôture de la ligne d'arrivée
18h00 Remise des prix

8. Jauge :

- 8.1 Les contrôles des certificats de jauge ainsi que les différents contrôles de jauge pourront être effectués sur le site.
- 8.2 Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.
- 8.3 Les concurrents ayant des doutes au sujet de la conformité d'un bateau ont la faculté de solliciter par écrit l'avis du comité d'organisation. Cette démarche pourra être faite au plus tard 15 jours avant la date de clôture des inscriptions.
- 8.4 Pour tous les participants à la GRG, la règle 51 RCV ne s'applique pas, les quilles mobiles dans le sens vertical, latéral ou longitudinal sont donc autorisées.
- 8.5 Pour tous les participants à la GRG, la règle 52 RCV s'applique sauf pour la classe NJ-TCFX (classement uniquement en temps réel) et il incombe à chaque bateau équipé de tout dispositif procurant une énergie autre que manuelle au sens de l'article 52 RCV, de prouver, en cas de réclamation, que l'usage de ces dispositifs a été rendu impossible pendant toute la durée de la course (dépose des batteries, mise hors service certifiée par un jaugeur officiel, etc.).
- 8.6 Pour les classes NJ-TCFX, M1 et M2, la règle 49 RCV ne s'applique pas.
- 8.7 Pour les autres classes, les restrictions posées par la règle 49 RCV s'appliquent. L'usage des trapèzes est admis si les règles des classes SU, GS, TO, TCF 1 à TCF 4 l'autorisent, et dans les limites de ces dernières règles.

Partenaire Principal :



Partenaire :



Nos Sponsors :



GENÈVE-ROLLE-GENÈVE 2017

Avis de Course

Page 4 / 6



8.8 Les concurrents sont invités à porter pendant qu'ils sont en course, sur le pataras pour les classes SU, GS, TO, NJ-TCFX, TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4 et sur les haubans pour les classes M1, M2, le pavillon de classe ACVL.

M1	flamme blanche
M2	flamme bleue
SU, GS et TO	pavillon rectangulaire blanc
TCF1	pavillon rectangulaire blanc
TCF2	pavillon rectangulaire bleu
TCF3	pavillon rectangulaire vert
TCF4	pavillon rectangulaire jaune
NJ-TCFX	pavillon rectangulaire noir

8.9 L'annexe B décrit le matériel de sécurité complémentaire **obligatoire** pour les classes TCF 1 à 4, NJ-TCFX, M1, M2

9. Instructions de course :

9.1 Pour toutes les classes, les Instructions de Course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le vendredi 9 juin 2017 entre 14h00 et 21h00 au secrétariat des régates.

10. Lieu :

10.1 L'annexe A indique l'emplacement du port de la régata.

10.2 La zone de course se trouve entre le YCG et Rolle.

11. Parcours :

11.1 11.1 Le parcours à effectuer est le suivant : Tour Carrée – Rolle – Tour Carrée.

12. Système de pénalité : (non appliqué)

13. Classements :

Le système de classement est le suivant :

13.1 Un classement en temps réel, toutes classes confondues.

13.2 Un classement en temps réel, toutes classes monocoques confondues.

13.3 Un classement en temps compensé, toutes classes SU, GS, TO, TCF1 à TCF 4.

13.4 Un classement par classe, pour les classes M1, M2, SU, GS, TO, TCF1 à TCF4 et NJ-TCFX.

13.5 Un minimum de 8 bateaux inscrits par série et classe est nécessaire pour qu'il soit établi un classement.

14. Bateaux accompagnateurs : (non appliqué)

15. Place au port :

15.1 Une place de parc est prévue pour les remorques et celles-ci devront être impérativement déposées à cet endroit. La gestion des places à terre sera stricte.

15.2 Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée dans le port/parking.

16. Limitations de sortie de l'eau : (non appliqué)

17. Equipements de plongée et housses sous-marines de protection : (non appliqué)

Partenaire Principal :



Partenaire :



Nos Sponsors :



GENÈVE-ROLLE-GENÈVE 2017

Avis de Course

Page 5 / 6



18. Communication radio :

18.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

19. Prix et challenges :

Des prix seront attribués comme suit :

19.1 Un prix pour les trois premiers en temps réel, toutes classes confondues.

19.2 Un prix pour les trois premiers en temps réel, toutes classes monocoques confondues (TCF 1 à 4, NJ-TCFX, SU, GS et TO).

19.3 Un prix pour les trois premiers en temps compensé, toutes classes monocoques confondues (TCF 1 à 4, SU, GS et TO).

19.4 Un prix par classe pour les cinq premiers en temps compensé, pour les classes TCF 1 à TCF 4.

19.5 Un prix pour les trois premiers en temps réel de chaque classe M1, M2, NJ-TCFX, SU, GS et TO.

19.6 Distribution des prix :

La distribution des prix à lieu le dimanche 11 juin 2017 à 18h00 au Yacht Club de Genève. Celle-ci sera conduite par le président du comité de course et/ou un représentant du sponsor principal.

19.7 Les membres d'équipages et/ou propriétaires des bateaux vainqueurs et récompensés sont invités à retirer leurs prix lors de la cérémonie.

20. Décharge de responsabilité :

20.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

21. Assurance :

21.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, valable aussi en compétition avec une couverture d'au moins CHF 3'000'000.- (trois millions de francs suisses) par incident ou son équivalent.

21.2 Afin d'être en accord avec la réglementation en vigueur, les concurrents étrangers sont tenus de présenter une copie de la police d'assurance décrite au point 21.121.2.

22. Informations complémentaires :

22.1 Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat du YCG au + 41 22 735 44 38 ou sur www.ycg.ch.

22.2 Une régata de catamarans de sports est organisée parallèlement à la Genève-Rolle-Genève et partageant partiellement le même parcours, notamment la marque de passage à Rolle et la ligne d'arrivée.

Les éventuels signaux de courses se trouvant sur les marques de passage ne concernent que la régata de voile légère et n'influencent en rien le déroulement de la Genève-Rolle-Genève.

Président du comité d'organisation : Nicolas MENZINGER
Président du comité de course : Sébastien DE CARLO
Président du jury : Dominique HAUSSER

Partenaire Principal :



Partenaire :



Nos Sponsors :



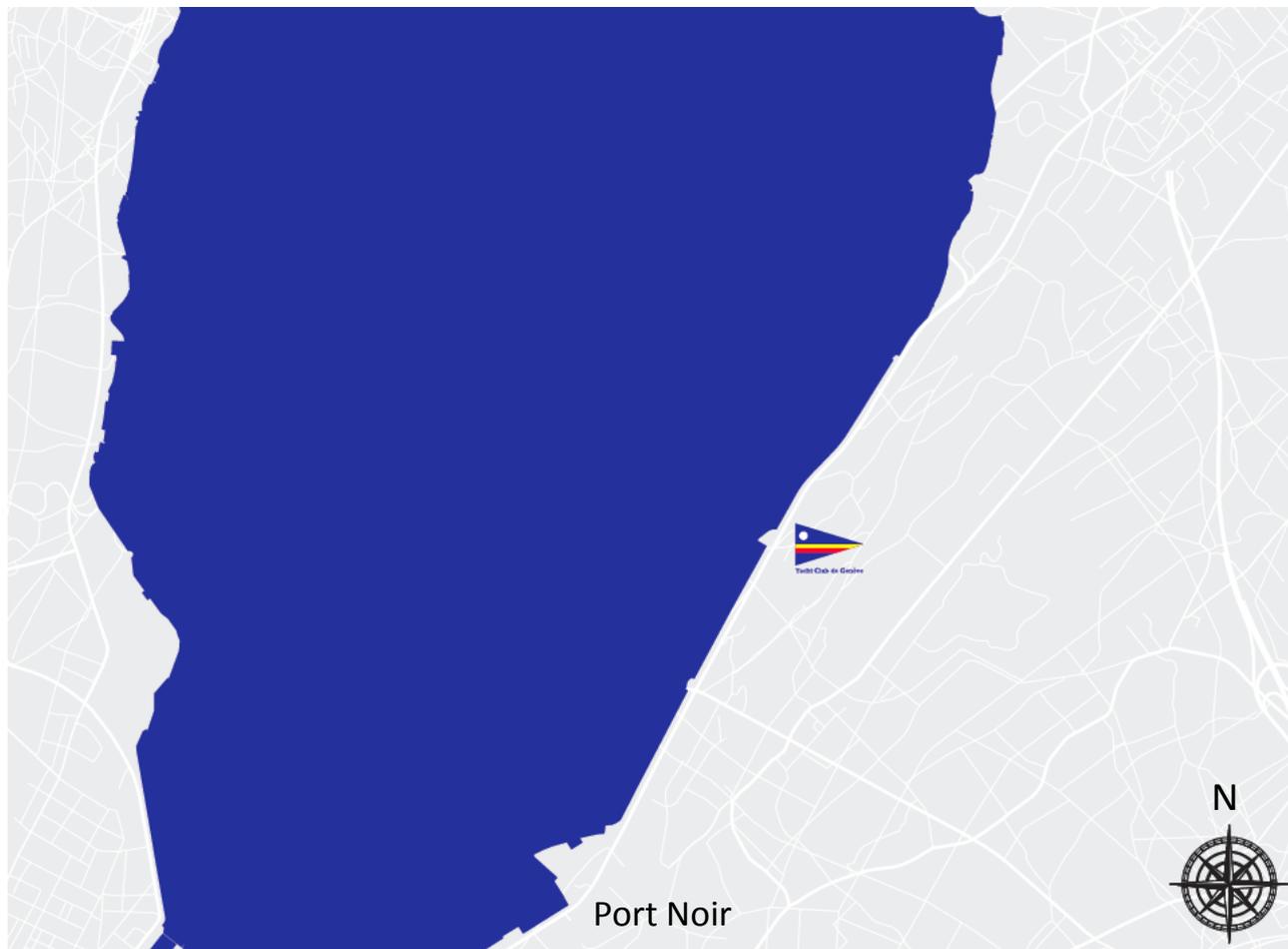
GENÈVE-ROLLE-GENÈVE 2017

Avis de Course

Page 6 / 6



Annexe A : emplacement du port de la Régate



Annexe B : Matériel de sécurité complémentaire, obligatoire pour les classes TCF 1 à 4, NJ-TCFX, M1, M2

- B.1 Les concurrents auront à leur bord, durant toute la course, l'équipement imposé par les règles en vigueur.
- B.2 Les bateaux auront également à leur bord le matériel suivant:
- une lampe flottante à allumage automatique, de préférence clignotante
 - 3 fusées rouges
 - 1 feu à main rouge (fumigène)
- B.3 De plus, chaque équipier devra obligatoirement avoir :
- un gilet de sauvetage
 - une lumière chimique type Cyalume vert
 - une lampe de poche (étanche)
 - une fusée de détresse
 - un sifflet

Partenaire Principal :



Partenaire :



Nos Sponsors :

